



LA MAYENNE
Le Département

DIRECTION DES
INFRASTRUCTURES

DIRECTION ROUTES ET RIVIÈRE

Service gestion, exploitation routes
et rivière

N° 2019 DI/DRR 04 AVIS BAT
du 21 février 2019

Rivière la Mayenne
Section domaniale navigable

ARRÊTÉ portant
AVIS À LA BATELLERIE n°4

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.3221-4 ;

VU le Code des transports et notamment ses articles L 4241-3, et R. 4241-35 à R. 4241-37 ;

VU le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

VU l'arrêté du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure et son annexe ;

VU l'arrêté du 9 février 2017 portant Règlement Particulier de Police de la Navigation sur les rivières la Maine, la Mayenne, l'Oudon et la Sarthe ;

VU l'arrêté n° 2016 DAJ/SGAD 012 du 1er septembre 2016 portant délégation de signature au sein de la Direction des infrastructures, modifié ;

CONSIDÉRANT l'intervention programmée sur le barrage de Port Rhingard pour la remise en place de réhausses ;

ARRÊTE

Article 1 : Afin de faciliter les opérations de réparation des réhausses sur le barrage, le niveau du bief de Port Rhingard sera partiellement abaissé jusqu'à la crête du barrage à partir du mercredi 27 février 2019.

Article 2 : La navigation sera interdite dans ce bief pendant la durée des opérations estimée à deux jours.

Article 3 : Dans le cadre du devoir de vigilance, les propriétaires de bateaux sont invités à prendre toutes dispositions nécessaires à la sécurisation de leur embarcation, en particulier lors des manœuvres d'abaissement et de remise en eau des biefs : surveillance des amarres, conditions d'échouage en fond de rivière, sortie de l'eau, etc.

Article 4 : La navigation sera rétablie dès lors que l'eau déversera sur le barrage de Port Rhingard

Pour le Président et par délégation :

Le chef de service,

Roger NEVEU